



ArcelorMittal

Code pour un approvisionnement responsable

Brève description

ArcelorMittal demande à ses fournisseurs de mettre en place des systèmes de gestion efficaces pour atteindre les objectifs sociaux, environnementaux et de gouvernance auxquels ils se sont engagés. Le système de gestion doit garantir que des politiques et des procédures sont en place pour atteindre ces objectifs et que les performances sont mesurées et surveillées au fil du temps. ArcelorMittal encourage également ses fournisseurs à travailler ensemble pour identifier de nouvelles opportunités d'améliorer les pratiques commerciales responsables tout au long de la chaîne d'approvisionnement et développer des améliorations continues des performances du programme d'approvisionnement responsable. Le Code soutient les [10 principes de développement durable](#), moteur de notre transformation en aciérie du futur. Ces résultats sont alignés sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies qui décrivent l'entreprise que nous devons devenir pour apporter une valeur optimale à toutes nos parties prenantes.

Scope

Ce Code s'applique à tous les fournisseurs, sous-traitants et leurs filiales d'ArcelorMittal, et s'applique à tous les produits et services qu'ArcelorMittal achète, **avec quelques attentes supplémentaires pour les fournisseurs de matières premières**. Nous encourageons fortement nos fournisseurs à promouvoir les exigences de ce Code au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement.



Code pour un approvisionnement responsable

1. Introduction

L'objectif d'ArcelorMittal est d'inventer des aciers plus intelligents pour un monde meilleur. Des aciers fabriqués selon des procédés innovants qui consomment moins d'énergie, émettent beaucoup moins de carbone et réduisent les coûts. Des aciers plus propres, plus solides, réutilisables. Notre acier ne doit utiliser que des matières premières, des produits et des pièces qui ont été et peuvent s'avérer être achetés et produits de manière responsable.

À l'appui de cet objectif, nous travaillerons avec nos fournisseurs pour :

Exploiter une chaîne d'approvisionnement allégée qui soutient nos politiques de responsabilité d'entreprise.

Développer des solutions d'approvisionnement conformes aux besoins et attentes des clients, des réglementations et des parties prenantes au sens large.

Créer de la valeur à long terme et réduire les risques pour notre entreprise, nos fournisseurs et nos parties prenantes.

Nous atteindrons ces objectifs en établissant des normes d'approvisionnement responsable et en collaborant, en innovant et en intégrant l'approvisionnement responsable dans nos processus commerciaux.

La Société s'engage à Acier Responsable™ [standard, la première](#) initiative mondiale de certification et de normalisation multipartite de l'industrie sidérurgique. Par conséquent, en ce qui concerne spécifiquement les matières premières, la vision d'ArcelorMittal est de s'approvisionner auprès de fournisseurs dont l'emplacement est connu et dont les politiques et pratiques sont alignées sur la norme ResponsibleSteel™. Cela signifie travailler vers des programmes de certification qui ont développé des normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) robustes en partenariat avec les parties prenantes, et exploiter des programmes de certification spécifiques au site par rapport à cette norme. L'initiative [pour une assurance minière responsable \(IRMA\) ou vers une exploitation minière durable \(TSM\) sont de](#) bons exemples.

L'achat de matières premières auprès de mines certifiées de manière indépendante alignera notre chaîne d'approvisionnement sur la certification ResponsibleSteel™. Nous encourageons nos fournisseurs de matières premières à suivre l'une des filières de certification.

Le Code pour un approvisionnement responsable d'ArcelorMittal (le « Code ») explique comment nous allons travailler avec nos fournisseurs et leur demande de respecter les normes environnementales, sociales et de gouvernance, notamment en matière de santé et de sécurité, de droits humains, d'éthique et d'environnement, énoncées ci-dessous.

Nous encourageons nos fournisseurs à travailler avec nous pour identifier et développer des améliorations continues des performances de notre programme d'approvisionnement responsable. Nous espérons que ce Code favorisera les pratiques commerciales durables de nos fournisseurs.

ArcelorMittal définit sa chaîne d'approvisionnement comme les biens et services achetés et utilisés pour ses opérations. Cela comprend les matières premières primaires telles que le minerai de fer, les combustibles solides, les métaux, les alliages, les métaux de base, l'énergie ainsi que la construction, les dépenses d'investissement, les services et produits industriels et professionnels, l'expédition et la logistique. L'approvisionnement responsable est un principe clé de l'approche d'achat d'ArcelorMittal et est systématiquement pris en compte aux côtés de facteurs tels que le prix et la qualité.

2. Notre engagement envers les fournisseurs

Pour mettre en œuvre le Code, ArcelorMittal :

Collaborer : Collaborer avec les fournisseurs pour améliorer les pratiques commerciales responsables dans les domaines des normes environnementales, sociales et de gouvernance, en particulier en matière de santé et sécurité, de droits de l'homme, d'éthique et de normes environnementales.

Cela peut inclure des évaluations conjointes, telles que des visites de sites, pour évaluer les performances par rapport au Code. En ce qui concerne les fournisseurs de matières premières, nous partagerons également nos connaissances sur les systèmes de certification indépendants et les aiderons à atteindre la norme.

Support : Aider les fournisseurs à identifier les activités qui ne répondent pas aux exigences du Code et à s'efforcer d'obtenir des conditions améliorées en temps opportun.

Prioriser : Concentrez votre attention sur les parties de la chaîne d'approvisionnement où le risque de ne pas répondre aux exigences du Code est le plus élevé et où l'amélioration maximale peut être apportée.

Respect : Mener nos affaires avec nos fournisseurs d'une manière juste, objective, transparente et professionnelle. Cela inclut de traiter les employés des fournisseurs travaillant dans nos locaux avec les mêmes pratiques de travail que notre propre personnel.

Promouvoir : Agir en tant que défenseur des pratiques responsables de la chaîne d'approvisionnement au sein de notre industrie.

Communiquer et former : Assurez-vous que tous nos employés connaissent le Code et que les responsables des achats sont correctement formés.

Améliorer : revoir régulièrement notre programme et nos pratiques pour nous assurer qu'ils contribuent à notre vision d'approvisionnement responsable.

3. Ce que nous attendons de nos fournisseurs

Les fournisseurs sont fortement encouragés à collaborer avec ArcelorMittal pour identifier d'autres opportunités d'amélioration des pratiques commerciales responsables dans les domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance. normes, en particulier en matière de santé et de sécurité, de droits de l'homme, d'éthique et de gestion environnementale tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Les fournisseurs de matières premières sont également encouragés à suivre l'une des filières de certification indépendantes.

3.1. Santé et sécurité :

ArcelorMittal s'engage à travailler vers un objectif de zéro accident et blessure, ainsi que le bien-être général sur le lieu de travail et au-delà. Ceci est approuvé par les politiques et procédures de santé et de sécurité qui promeuvent notre philosophie de l'acier sûr et durable.

ArcelorMittal demande à ses fournisseurs d'éliminer toutes les blessures liées au travail sur leur personnel et leur communauté, et de se conformer aux normes de la politique de santé et de sécurité d'ArcelorMittal.

3.2. Droits humains

ArcelorMittal respecte tous les droits humains, des employés et des communautés locales, et s'engage à promouvoir ces principes auprès de ses fournisseurs, comme indiqué dans la politique des droits humains d'ArcelorMittal.

ArcelorMittal demande à ses fournisseurs d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des procédures pour garantir le respect de tous les droits humains dans leurs activités et celles de leurs fournisseurs.

Le fournisseur doit toujours se conformer aux exigences les plus exigeantes, qu'il s'agisse des lois applicables pertinentes, de la Politique des droits de l'homme ou du présent Code. Lorsque les lois locales interdisent au fournisseur de respecter certains aspects du Code ou de la Politique des droits de l'homme, le fournisseur doit se conformer aux lois locales tout en cherchant à respecter les droits de l'homme.

3.3. Éthique

ArcelorMittal s'engage à appliquer des pratiques commerciales justes, éthiques et transparentes.

ArcelorMittal s'engage à utiliser des matières premières d'origine légale et durable et à ne pas s'approvisionner en « minéraux de conflit » qui contribuent au financement des conflits armés et permettent des violations des droits humains. ArcelorMittal maintient des processus de diligence raisonnable pour se conformer à cet engagement et demande aux fournisseurs concernés de soutenir pleinement ArcelorMittal dans cet effort.

ArcelorMittal demande à ses fournisseurs de maintenir et d'appliquer une politique d'entreprise exigeant le respect de pratiques commerciales éthiques, en adoptant les principes du Code de conduite des affaires d'ArcelorMittal et des Directives anti-corrupcion d'ArcelorMittal.

3.4. Gérance de l'environnement:

ArcelorMittal s'engage à rendre l'acier plus durable. Pour atteindre cet objectif, ArcelorMittal utilise son expertise dans l'acier et l'exploitation minière pour développer des procédés plus propres et vise à minimiser l'impact sur l'environnement. Nous cherchons à travailler avec des fournisseurs qui s'engagent envers les mêmes objectifs et suivent les meilleures pratiques en matière de gestion environnementale, y compris l'efficacité énergétique et des ressources, la gestion de la biodiversité, la réduction des déchets et le recyclage.

ArcelorMittal demande à ses fournisseurs de maintenir des politiques, processus et procédures efficaces pour gérer leur impact environnemental et exploiter leur entreprise d'une manière qui réponde aux normes de la politique environnementale d'ArcelorMittal.

4. Documentation et suivi

Sur demande, nous demandons à nos fournisseurs de :

- Remplissez le questionnaire de qualification.
- Remplissez un questionnaire d'auto-évaluation basé sur ce Code.
- Fournir à ArcelorMittal ou à ses représentants des copies de toutes les informations pertinentes, afin de coopérer et de déployer des efforts raisonnables pour s'assurer que leurs sous-traitants fassent de même.
- Démontrer les efforts qu'ils font pour répondre aux exigences du Code.
- Démontrer les efforts qu'ils déploient pour mettre en place des systèmes de gestion efficaces afin d'atteindre les objectifs sociaux, environnementaux et de gouvernance auxquels ils se sont engagés.
- Être capable de montrer les progrès au fil du temps qu'ils ont des politiques et des procédures en place pour atteindre ces objectifs et que les performances sont mesurées et surveillées au fil du temps.

Le Code fait partie intégrante de la procédure d'évaluation et de gestion de la relation fournisseur d'ArcelorMittal. ArcelorMittal adoptera une approche basée sur les risques pour évaluer la conformité des fournisseurs aux exigences de ce Code. La surveillance peut prendre la forme d'auto-évaluations, de visites de sites et de suivi des plans d'assainissement.

ArcelorMittal travaillera avec ses fournisseurs pour combler les lacunes identifiées. ArcelorMittal se réserve le droit de se désengager des fournisseurs qui ne répondent pas aux exigences de ce Code ou qui ne peuvent pas fournir ou s'engager dans un plan d'amélioration.

5. Réviser

ArcelorMittal révisera périodiquement ce Code et le programme de mise en œuvre, en ce qui concerne sa pertinence et son efficacité.